

Séance du 12 novembre 2009

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : Admissions en non valeur

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni le 12 novembre 2009 en salle de réunion de la Maison des Services à l'Etudiant de l'université sur la convocation et sous la présidence de Marie-Pierre MAIRESSE, Présidente de l'Université.

Le quorum étant atteint,

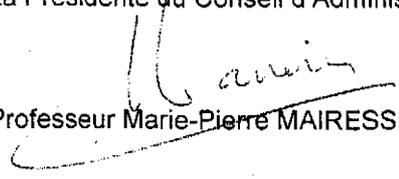
M. WARRET, Agent Comptable, présente des admissions en non valeur de créances irrécouvrables de la Bibliothèque Universitaire pour un montant de 60,91 € (cf. document joint).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LA LISTE DES CREANCES IRRECOUVRABLES DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE ADMISES EN NON-VALEUR.

Fait à Valenciennes, le 25 novembre 2009

La Présidente du Conseil d'Administration,


Professeur Marie-Pierre MAIRESSE

Date de publication : 8/12/09

**CREANCES IRRECOURABLES DE LA BU
(non valeur)**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2009

Année	N° Titre	date	Nom	Montant	Motif
2008	67	27/03/2008	██████████	19,51 €	Refus de poursuite Montant trop faible
2009	20	27/02/2009	██████████	41,40 €	Refus de poursuite Montant trop faible
TOTAL				60,91 €	

Refus de poursuite Montant trop faible en application de la délibération du Conseil d'Administration en date du 16 avril 2009 qui fixe à 50€ € le montant minimal des poursuites contentieuses

A mandater au compte 654 (créances irrécouvrables)
code 33 (année antérieure)